

Bulletin provincial



Service des examens provinciaux

EXAMENS PROVINCIAUX

OBJET : **Constitution, sur examen d'aptitudes, d'une réserve de recrutement de personnel ouvrier de niveau D4 (Plombier-sanitariste-chauffagiste) pour Hainaut Gestion du Patrimoine (M-F-X)**

Recrutement

1. Conditions de participation :

1.1 Conditions générales de participation :

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.

1.2 Conditions particulières d'accès :

Etre en possession d'un :

- titre ou certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS ou 6ème professionnelle) en rapport avec la fonction à exercer ;
- titre de compétences délivré par le Consortium de validation de compétences correspondant au niveau du diplôme du niveau concerné ;
- titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon ;
- diplôme de chef d'entreprise homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des petites et moyennes Entreprises (IFAPME).

Afin d'éviter la surqualification, les candidat(e)s ne peuvent participer qu'aux examens de recrutement dont le niveau correspond au diplôme le plus élevé qu'ils/elles possèdent.

Toute personne présentant un handicap peut demander des aménagements raisonnables de la procédure de recrutement. Au moment de son inscription à l'examen, elle doit absolument contacter le Service des Examens provinciaux par téléphone ou par email (voir point n°5). Une analyse des difficultés rencontrées sera opérée de façon à trouver des solutions qui pourraient aider à les surmonter.

2. Profil de fonction :

Descriptif activités/compétences en lien avec la fonction (liste non-exhaustive)

Hainaut Gestion du Patrimoine est chargé de la gestion, de la maintenance et de la bonne gouvernance de l'ensemble du Patrimoine immobilier provincial et ce, afin de garantir le développement optimal des activités provinciales dans un environnement conforme, sécurisé, agréable à vivre et adéquat. Cette gestion patrimoniale s'intègre activement dans une politique de développement durable.

Compétences transversales :

- Connaître l'institution provinciale ;
- Utiliser les ressources mises à disposition (matériel, ...) ;
- Maintenir à jour ses compétences ;
- Respecter les règles de déontologie, d'éthique et les limites professionnelles ;
- Collaborer à la gestion de l'information et de la communication au sein de l'institution ;
- Gérer les relations avec les usagers internes / externes ;
- Organiser son temps efficacement ;
- S'adapter à son environnement de travail.

Compétences spécifiques attendues pour la fonction à exercer :

- Réaliser des travaux de réparation, d'entretien et de montage en plomberie, en sanitaire et en chauffage en respectant les normes d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité,
- Nettoyer le chantier,
- Nettoyer et ranger le matériel après toutes les interventions,
- Protéger son environnement de travail,
- Préparer des supports en fonction de l'intervention,
- Lire et appliquer un plan (croquis, ...),
- Assurer les travaux de réparation et de maintenance des installations sanitaires selon les normes (chaudières, boilers, vannes, chasses, robinets, ...),
- Installer et raccorder des appareils sanitaires et leurs accessoires sur tout type de support (PVC, PE, ...),
- Réaliser le tracé des canalisations,
- Percer et ragréer les murs, les cloisons et les planchers,
- Creuser des tranchées,
- Aménager les saignées, les gaines, ...
- Monter et raccorder tous les appareillages et accessoires de tuyauterie (couper, scier les tuyaux, ébarber, fileter, cintrer les tuyaux, ...),
- Placer une isolation thermique sur les tuyaux,
- Installer des appareils de réduction de la pression,
- Raccorder l'installation au réseau,
- Mettre sous pression et régler l'installation,

- Réaliser les essais des installations et du matériel,
- Contrôler l'étanchéité de l'installation,
- Contrôler les canalisations,
- Placer un groupe hydrophore,
- Réaliser et concevoir une installation simple et complexe,
- Diagnostiquer un problème (fuite, ...),
- Utiliser les différentes techniques de soudure,
- Placer une chaudière,
- Placer et raccorder des appareils de production d'eau chaude électrique,
- Suivre l'évolution des installations (conformité, sécurité, contrat de maintenance, ...),
- Choisir les matériaux en fonction de l'intervention, établir la liste des matériaux,
- Effectuer des relevés (métrés, ...),
- Concevoir des croquis d'interventions techniques,
- Signaler toute anomalie et autres faits inhabituels,
- Comparer les produits (rapport qualité/prix),
- Gérer les approvisionnements en matériaux (quincailleries, tuyaux, petits outillages, ...) en collaboration avec le responsable,
- Compléter une fiche d'activités journalière,
- Accepter de se former à la demande de la hiérarchie,
- Savoir travailler en équipe,
- Veiller au bien-être de l'équipe et à sa sécurité.

3. Programme des matières et déroulement des épreuves :

Une ***épreuve écrite et éliminatoire*** portant sur :

- les différentes compétences reprises ci-dessus,
- la connaissance générale de la Province de Hainaut et de ses missions (www.hainaut.be),
- la maîtrise de la langue, y compris l'orthographe et la syntaxe,
- le raisonnement logique.

Une ***épreuve orale spécifique*** qui consiste en un entretien à « bâtons rompus » avec les membres du jury. Celle-ci est destinée à apprécier la motivation, les compétences et le profil du candidat à répondre aux exigences de la fonction à exercer telle qu'elle est présentée dans cet appel à candidature.

Pour réussir l'examen et être intégré(e) dans la réserve de recrutement, le/la candidat(e) doit obtenir 60% minimum des points à l'épreuve écrite et être déclaré(e) apte à exercer la fonction suite à l'épreuve orale.

Remarque : les jurys sont composés de représentants issus des institutions provinciales et/ou des experts externes. Conformément à l'article 10 du Statut provincial applicable au personnel non enseignant, selon les nécessités, le nombre de membres de ces différents jurys pourra être réduit ou augmenté et un ou plusieurs d'entre eux remplacés par des personnalités particulièrement qualifiées en raison de leurs compétences ou de leur spécialisation.

4. Rémunération annuelle brute non indexée :

MIN : 15.022,35 €

MAX : 22.902,96 €

Traitement annuel brut, à calculer sur base de l'index actuel (2,1647) pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (10 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de nomination et d'évolution de carrière.

5. Dépôt des candidatures :

Les candidats voudront bien adresser obligatoirement leur fiche d'inscription complétée et accompagnée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae (CV), d'une copie du plus haut diplôme, d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité au Service des Examens (Delta-Hainaut, Avenue du Général de Gaulle 102, 7000 Mons), pour le 30 septembre 2026 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Pour toute information complémentaire, contactez le Service des Examens provinciaux :

065/ 38 24 58 ou 065/ 38 24 38 ou recrutement.province@hainaut.be

6. Remarques particulières :

Aucun échange de correspondance n'aura lieu entre le dépôt des candidatures et la convocation aux épreuves, sauf pour les candidat(e)s qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à l'examen et qui seront informé(e)s du motif du refus.

Lorsque son inscription est valide, chaque candidat(e) recevra sa convocation par voie postale. Toutes les convocations sont envoyées en même temps. Il vous est possible de savoir quand celles-ci ont été diffusées en visitant régulièrement le site internet www.hainaut.be (Rubrique « La Province », Onglet « Examens de recrutement »). Si le/la candidat(e) n'a rien reçu alors que la diffusion est annoncée en ligne, il/elle doit contacter de toute urgence le Service des Examens provinciaux. Il en va de même au niveau de la réception de sa convocation, chaque candidat(e) doit vérifier que celle-ci correspond bien à l'examen auquel il/elle s'est inscrit(e). En cas de problème, le/la candidat(e) doit se manifester auprès du Service des Examens provinciaux au plus tard 1 semaine avant l'examen. Passé ce délai, son inscription est annulée.

Les demandes de dispense sont accordées par le Collège provincial sur base d'un avis motivé du Service des Examens provinciaux. Le/La candidat(e) sera informé(e) en cas de refus de la demande de dispense. Dans ce cas-là, le Service des Examens provinciaux pourra alors le/la convoquer pour tout ou partie des épreuves de l'examen de recrutement.

La durée de validité de la réserve de recrutement constituée à l'issue de ces examens est fixée à deux ans et peut être prorogée au maximum d'un terme égal.

Les lauréat(e)s ayant participé indûment aux épreuves d'aptitudes ne pourront être inscrit(e)s dans la réserve de recrutement.

En cas de recrutement, le/la lauréat(e) devra produire des documents tels qu'un extrait d'acte de naissance timbré, un extrait de casier judiciaire, une copie du diplôme requis (sur base de l'original à présenter lors de la signature du contrat), etc.

Si ces documents révèlent que les conditions nécessaires ne sont pas réunies à ce moment, le/la lauréat(e) ne pourra se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Le 07 septembre 2026

*Le Directeur général provincial,
(s) S. UYSTPRUYST*

FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

**CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT DE PERSONNEL OUVRIER
DE NIVEAU D4 (PLOMBIER-SANITARISTE-CHAUFFAGISTE) POUR HAINAUT
GESTION DU PATRIMOINE**

REMARQUE PREALABLE : l'inscription ne vaut que si cette fiche d'inscription est complétée et accompagnée d'une copie d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae (CV), d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité et d'une copie du plus haut diplôme.

Je soussigné(e), (NOM, Prénom) :

domicilié(e) (adresse complète) :

.....

Tél. :/...../..... Gsm :/...../.....

E-mail :

sollicite l'inscription à l'examen de recrutement (un seul choix possible) :

☐ Je m'inscris à l'examen précité (je présenterai l'épreuve écrite et en cas de réussite de celle-ci, je passerai l'épreuve orale).

☐ Je m'inscris à l'examen précité et demande la dispense partielle de l'examen, soit uniquement l'épreuve écrite (en cas d'accord, je présenterai l'épreuve orale).

☐ Je m'inscris à l'examen précité et demande la dispense totale de l'examen, soit l'épreuve écrite et l'épreuve orale (en cas d'accord, je serai intégré(e) dans la nouvelle réserve de recrutement).

Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) :

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à nous permettre de gérer votre participation aux épreuves. En soumettant cette fiche d'inscription accompagnée des documents requis, vous acceptez que vos données soient conservées et utilisées dans le cadre des activités qui découlent de l'organisation des examens provinciaux. La durée de conservation de vos documents est liée à la durée de validité de la réserve de recrutement. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'effacement et à la limitation du traitement de vos données personnelles relatives à l'organisation de ces épreuves conformément aux articles 15, 16, 17 et 18 du RGPD. Toutefois, le droit à l'effacement n'est pas absolu et ne peut contrevenir à l'exécution de missions d'intérêt public. Veuillez adresser vos demandes, concernant ce traitement de données, au Service des Examens provinciaux (Avenue du Général de Gaulle n°102 à 7000 Mons).

Je marque mon accord (cochez la case) : ☐ OUI ☐ NON

Je déclare sur l'honneur participer à cet examen qui correspond au diplôme le plus élevé en ma possession. Je ne pourrai donc pas me prévaloir d'un diplôme supérieur acquis avant mon entrée en fonction.

DATE :

SIGNATURE :